

SEANCE DU 17 FEVRIER 2020

Président : Monsieur GAVILLON

Présents : Mmes RAYNAUD, MAYOUSSIER, Ms GUERIN, REVEL, Mmes MICHAUD, VENET, FOURNIER-BERGERON, CHANET, CALLY, Ms PETIT, CURT, ECOCHARD,

Excusés : Ms CORDIER, PETITJEAN

Secrétaire de séance : M ECOCHARD

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur GAVILLON, maire, approuve le compte rendu de la séance du 20 janvier 2020 et passe à l'ordre du jour :

URBANISME

- Signalétique « TERRE DE REVES » ferme Bio, implantée route de Montpréval - 01960 Saint André sur Vieux-Jonc : avis favorable pour l'installation de panneaux directionnels au croisement de la RD 1083 et du CD 64, et chemin du Pirochon

DÉLIBÉRATIONS

OBJET : Révision du loyer LA BRESSE SAS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder, conformément à l'article 8 du bail, à la révision du loyer de l'entrepôt occupé par LA BRESSE SAS, 5 chemin de Longchamp, suivant l'indice des baux commerciaux du 3^{ème} trimestre.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'appliquer :

- L'augmentation légale de 1.90 % pour l'entrepôt situé 5 chemin de Longchamp, occupé par LA BRESSE SAS,

à dater du 1^{er} mars 2020, soit $573.99 \text{ €} \times 1.90 \% = 584.89 \text{ €}$

OBJET : Délibération portant mise à disposition gracieuse de la salle Henri BAILLET en période électorale

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2144-3,

CONSIDERANT les demandes de mises à disposition de salles municipales en vue d'y tenir des réunions politiques,

CONSIDERANT la nécessité d'optimiser les conditions de mise à disposition de ces salles municipales en périodes préélectorale et électorale, et de garantir une parfaite égalité de traitement entre les différents demandeurs,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DECIDE :

Article 1^{er}: Pendant la durée de la période préélectorale et électorale qui couvre l'année précédant le premier jour du mois d'une élection, tout candidat ou liste déclarés ou ayant déclaré un mandataire financier au titre des dispositions du code électoral pourront disposer gratuitement et sans limitation de fréquence de la mise à disposition de la salle Henri Baillet, 1 route de Bourg – Servas (01).

Article 2 : En dehors des périodes définies ci-dessus, tout élu membre du conseil municipal peut bénéficier de la mise à disposition gratuite de la salle Henri Baillet une fois par trimestre dans le cadre de sa fonction.

Article 3 : Les mises à disposition consenties se feront dans le respect du règlement intérieur de la salle Henri Baillet et des disponibilités.

Article 4 : Autorise Monsieur le maire ou son représentant à modifier en conséquence le règlement intérieur de ladite salle communale et à passer les avenants correspondants aux conventions de mise à disposition de ces équipements conclues avec les associations utilisatrices.

OBJET : Délibération autorisant de la signature d'une convention entre la commune de Servas et le Conseil Départemental de l'Ain

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune va réaliser des travaux d'aménagement de l'entrée Sud – RD 1083, afin de sécuriser les déplacements et instaurer un équilibre entre les pratiques de la vie locale et la fonction circulaire.

Une convention sera donc établie entre le Conseil Départemental de l'Ain et la Commune de Servas, qui aura pour objet de définir les conditions administratives, techniques et financières de réalisation des travaux d'aménagement. Le détail des prestations réalisées est joint à ladite convention.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur le Maire après en avoir délibéré,
et à la majorité de ses membres présents,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante avec le Conseil Départemental de l'Ain annexée à la présente délibération.

POUR INFO

Trafic routier : selon le point de comptage sur la RD 1083, la circulation sur cet axe reste constante, aucune augmentation n'a été relevée.

Syndicat Mixte Veyle Vivante : comité syndical du 10 février : présentation du compte administratif → résultat déficitaire de -31 203 euros pour un résultat au BP 2019 de 304 159 euros.

Assainissement : une convention a été signée entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et les entreprises Bressor et la Bresse pour la réalisation du schéma directeur du système d'assainissement de Bressor. Un comité de pilotage sera constitué dans le cadre de cette étude.

Il comprendra des représentants de la Ca3B, de Bressor, de la Bresse et de la commune. La problématique nuisances olfactives sera prise en compte.

CAUE : la Ca3B prend en charge l'adhésion pour l'année 2020 ce qui permet à la commune de bénéficier gratuitement de ce service à hauteur de 4 demi-journées d'intervention par an.

COMPTE RENDUS :

Danièle RAYNAUD :

- Personnel communal : 3 agents en arrêt maladie,
- Location salle Henri Baillet : les agents en CDD pourront bénéficier une fois de la gratuité de la salle si l'agent est en poste depuis au moins 3 mois et en activité,
- Commission finances : budget en cours de préparation.

Serge GUERIN :

- SIEA : assemblée générale → orientation budgétaire,
- Ecole numérique : réunion le 10 février à Lent : la commune de Servas est en phase d'expérimentation, les PC des classes élémentaires reliés au vidéoprojecteur vont être remplacés,
- PLU : réunion pour la présentation de l'agence 2BR. Une réunion sera programmée tous les mois,
- Entrée Sud : présentation de 3 scénarios pour l'aménagement de la façade de la RD 1083, dans le prolongement du parking poids lourds.

Yves REVEL :

- DESAUTEL : devis pour remplacement de 4 extincteurs : 313.78 euros TTC → avis favorable,
- VACHET Terrassement : devis pour curage d'un fossé chemin des crêts : 1200 euros TTC → avis favorable,
- Programme voirie 2020 : coût total des travaux : 43 600 euros sans chiffrage pour l'instant des travaux de la RD 1083 côté boulangerie → avis favorable.

Jean-Claude ECOCHARD :

- Feu d'Artifice : devis pour 2020 : 1600 euros TTC (même tarif que 2019) → avis favorable,
- Entreprise Balthazard : inventaire des points lumineux → 340 sur la commune dont 45 en LED.

Marie-Thérèse VENET :

- Syndicat Veyle Ressouze Vieux-Jonc : négociation des contrats d'assurance.
- CME : 6 élèves viennent régulièrement au réunion. Ils ont participé au montage de mangeoires à oiseaux qui seront installés dans la commune. Les prochaines réunions auront lieu : le 11 mars, 08 avril, 13 mai et 10 juin.

Christèle MAYOUSSIER :

- AG comité des fêtes,
- AG don du sang : élection d'un nouveau président.

Séance levée à : 23h00

Affiché le 24 février 2020